

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.613-1 et L.712-2,
- D.613-6, D.613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- R.613-32 à R.613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Master, mention Ingénierie des Systèmes Complexes,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année 2021-2022 en tant que membres des commissions préparatoires chargées de proposer la validation des UE du Master mention Ingénierie des Systèmes Complexes :

Semestre 7 – Master 1^{ère} année :

- Pascale MARANGE, Maître de Conférences FST, (Responsable M1 Nancy), **Présidente de la commission**
- Sadok TURKI, Maître de Conférences HDR UFR MIM (Responsable M1 Metz)
- Alexis AUBRY, Maître de Conférences HDR FST (Responsable de parcours M2)
- Jean-Yves BRON, Maître de Conférences FST
- Sylvain KUBLER, Maître de Conférences FST (Responsable de parcours M2)
- Benoit IUNG, Professeur FST (Responsable de parcours M2)
- Thierry DIVOUX, Professeur IUT Nancy-Brabois
- Jean-Philippe GEORGES, PU, Université de Lorraine (Responsable GENIAL)
- Eric LEVRAT, Professeur FST
- Alain RICHARD, Professeur FST
- Joseph YAME, Maître de Conférences FST
- Jean-Michel DROUET, Maître de Conférences FST
- Didier DUPUIS, MAST FST
- Nathalie SAUER, Professeure UFR MIM (Responsable de parcours M2)
- Minh LE, Maître de Conférences UFR MIM
- Zied HAJEJ, Maître de Conférences UFR MIM
- Zied ACHOUR, Maître de Conférences UFR MIM

Semestre 8 – Master 1^{ère} année :

- Pascale MARANGE, Maître de Conférences FST, (Responsable M1 Nancy), **Présidente de la commission**
- Sadok TURKI, Maître de Conférences HDR UFR MIM (Responsable M1 Metz)
- Marie-Laure ALVES, Maître de Conférences FST
- Alexis AUBRY, Maître de Conférences HDR FST (Responsable de parcours M2)
- El-Hadi DJERMOUNE, Maître de Conférences HDR FST
- Jean-Michel DROUET, Maître de Conférences FST
- Jean-Philippe GEORGES, PU, Université de Lorraine (Responsable GENIAL)
- Sylvain KUBLER, Maître de Conférences FST (Responsable de parcours M2)
- Benoit IUNG, Professeur FST (Responsable de parcours M2)
- Eric LEVRAT, Professeur FST
- Didier ANCIAUX, Maître de Conférences HDR UFR MIM
- Sofiene DELLAGI, Maître de Conférences HDR UFR MIM
- Nathalie SAUER, Professeure UFR MIM (Responsable de parcours M2)

Semestres 9 et 10 Master 2 – Parcours Ingénierie Numérique et Pilotage pour l'Industrie Connectée

- Alexis AUBRY, Maître de Conférences HDR FST (Majeure), **Président de la commission**
- Marie-Laure ALVES, Maître de Conférences FST (Préparation à l'insertion professionnelle)
- Jean-Yves BRON, Maître de Conférences FST (Projets)
- Isabel FRIEDRICH, FST (Anglais)
- Eric LEVRAT, Professeur FST (Mineure)
- Pascale MARANGE, Maître de Conférences FST (Stages)
- Alain RICHARD, Professeur FST (Recherche et Mineure)

Semestres 9 et 10 Master 2 – Parcours Sécurité, Maintenance et Soutien - PHM

- Benoit IUNG, Professeur FST (Majeure), **Président de la commission**
- Marie-Laure ALVES, Maître de Conférences FST (Préparation à l'insertion professionnelle)
- Jean-Yves BRON, Maître de Conférences FST (Projets)
- Isabel FRIEDRICH, FST (Anglais)
- Eric LEVRAT, Professeur FST (Majeure)
- Pascale MARANGE, Maître de Conférences FST, (Stages)
- Alain RICHARD, Professeur FST (Recherche et Mineure)
- Joseph YAME, Maître de Conférences FST (Majeure)

Semestres 9 et 10 Master 2 – Parcours Réseaux, Signaux, EcoTIC

- Sylvain Kubler, Maître de Conférences FST (Majeure), **Président de la commission**
- Alexis AUBRY, Maître de Conférences HDR FST (Mineure)
- Marie-Laure ALVES, Maître de Conférences FST (Préparation à l'insertion professionnelle)
- Jean-Yves BRON, Maître de Conférences FST (Projets)
- El-Hadi DJERMOUNE, Maître de Conférences HDR FST
- Isabel FRIEDRICH, FST (Anglais)
- Jean-Philippe GEORGES, PU, Université de Lorraine (Responsable Majeure)
- Eric LEVRAT, Professeur FST (Mineure)

- Eric RONDEAU, Professeur FST (Majeure)
- Alain RICHARD, Professeur FST (Recherche et Majeure)
- Pascale MARANGE, Maître de Conférences FST, (Stages)

Semestres 9 et 10 Master 2 – Parcours Génie des Systèmes Industriels

- Nathalie SAUER, Professeure UFR MIM (Majeure), **Présidente de la commission**
- Sofiene DELLAGI, Maître de Conférences HDR UFR MIM (Mineure)
- Zied HAJEJ, Maître de Conférences UFR MIM (Mineure)
- Minh LE, Maître de Conférences UFR MIM (Majeure)
- Eric LEVRAT, Professeur FST (Mineure)
- Alain RICHARD, Professeur FST (Recherche)
- Jérémie SCHUTZ, Maître de Conférences UFR MIM (Majeure)
- Nicole SPOHR, MIM (Anglais)

La proposition de la commission préparatoire revêt un caractère indicatif, elle ne lie pas le jury.
Les commissions ne sont pas soumises à une règle de quorum.

Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

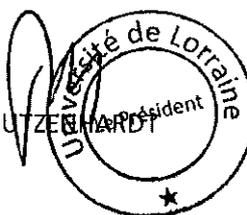
Article 3 :

Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies (FST) et le Directeur de l'UFR Mathématiques Informatique Mécanique (MIM) sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



15 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,
- D 613-6, D 613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Master, mention Ingénierie des Systèmes Complexes,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Dans les conditions prévues à l'article L 613-1 du code de l'éducation, le président de l'établissement accrédité nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Les directeurs d'études peuvent être membres des jurys ou y être invités avec voix consultative. La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est également responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il a connaissance des modalités prévues dans son contrat pédagogique pour la réussite étudiante. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Article 2 :

Sont nommés en tant que membres du jury du Master mention Ingénierie des Systèmes Complexes chargé de la délivrance des UE, de la validation des semestres, des années, de la délivrance de la Maîtrise et de la délivrance du Master pour l'année 2021-2022 :

- Eric LEVRAT (PU), **Président**
- Alexis Aubry, MCF, Université de Lorraine
- Jean-Philippe Georges, PU, Université de Lorraine

- Benoît lung, PU, Université de Lorraine
- Sylvain Kubler, MCF, Université de Lorraine
- Pascale Marangé, MCF, Université de Lorraine
- Nathalie Sauer, PU, Université de Lorraine
- Sadok Turki, MCF, Université de Lorraine
- Sofiene Dellagi, MCF, Université de Lorraine

Article 3 :

Le jury constitué à l'article 1 siège également comme jury statuant souverainement, en application des articles R 613-32 à R 613-37 relatifs aux demandes de validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger en vue de l'obtention du diplôme pour l'année 2021-2022.

Article 4 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

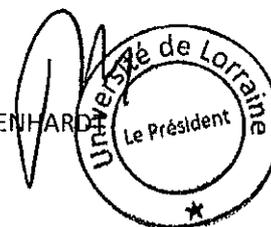
Article 5 :

Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies (FST) et le Directeur de l'UFR Mathématiques Informatique Mécanique (MIM) sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARD

The image shows a handwritten signature of Pierre Mutzenhardt in black ink. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Université de Lorraine' around the top inner edge and 'Le Président' in the center. A small five-pointed star is located at the bottom center of the stamp.

15 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022